

5 - LES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En séance du 21 mars dernier, des commissions ont été créées au sein du conseil municipal, afin de répartir le travail.



Agriculture

Elus membres de cette commission :

Resp. Guy LACAN

Magali VERDALLE-LACROIX – Pierre BLANCHYS

Laurent WILFRID – Gilles BOUNHOL – Jean-Marc DEJEAN

La commission Agriculture, a suivi le dossier de mise en valeur de la tourbière Les Fous. L'ADASEA, maître d'ouvrage, nous a proposé de clôturer la tourbière en deux ou trois parcelles, de part et d'autre du sentier qui la traverse, pour faciliter le pâturage. Un sentier de découverte de la flore, des plantes spécifiques, serait également réalisé avec des panneaux permettant de les repérer dans la partie centrale où de petites retenues d'eaux existent déjà. Le but est de préserver la biodiversité puisque, en plus des plantes qui sont réapparues depuis les premiers broyages, des rapaces utilisent ce lieu comme dortoir, ainsi que des migrateurs. Nos partenaires pour réaliser ce projet sont le Département de l'Aveyron, L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le syndicat du Viaur.

La commission communication, culture, et nouvelles technologies

Elus membres de cette commission :

Resp. Charles FIRTION

Vincent BENOIT – Jean-Marc DEJEAN – Raymond VAYSSETTES

Gilles BOUNHOL – Jean-Michel ALBOUY

L'Arvieunois, le Bulletin Municipal annuel, le site Internet d'Arvieu :

Le conseil municipal souhaite vous informer au mieux de l'avancement des dossiers en cours. C'est la raison pour laquelle a été lancé "l'Arvieunois" qui sera édité en fonction de l'actualité. Faites-nous part de vos idées et suggestions pour l'améliorer.

Le Bulletin municipal annuel est bien sûr maintenu. N'oubliez pas de consulter aussi le site Internet d'Arvieu qui propose beaucoup d'informations.

La signalisation :

Nous réfléchissons à l'amélioration de la signalisation dans la commune pour mettre en valeur les sites, les manifestations, faire connaître les artisans et commerçants...

Là aussi faites nous connaître vos suggestions.

La médiathèque :

Depuis son inauguration en avril 2007 la médiathèque a occupé rapidement une place importante dans la vie de la commune grâce aux animatrices, aux bénévoles, aux associations, aux usagers et aux élus.

Nous devons maintenant passer à une 2^{ème} étape de consolidation et de développement.

Concernant la cyber-base, nous souhaitons étendre et diversifier les ateliers d'initiation pour répondre à votre

demande et à vos besoins dans le domaine informatique. N'hésitez pas à exprimer vos besoins.

Les manifestations culturelles :

Elles sont nombreuses dans notre commune et contribuent à son animation. Nous remercions les associations et les bénévoles sans qui elles ne seraient pas possibles.

La TNT : La période indicative de mise en service de la TNT à Arvieu, communiquée par le CSA est courante 2009.

Le Haut débit : L'ADSL, qui permet de se connecter à Internet à débit élevé en utilisant notre ligne téléphonique, est largement disponible sur la commune d'Arvieu.

Cependant certaines zones (dites "blanches") ne sont pas éligibles de cette technologie (secteur Les Faux).

Notre département comporte de nombreuses zones blanches. Le Conseil Général a prévu d'y assurer la couverture du haut débit par la technologie WI-Max qui met en œuvre des émetteurs-récepteurs hertziens. Le programme a pris beaucoup de retard et nous ne disposons pas du calendrier de mise en service pour notre secteur.

Personnel Communal Travaux

Elus membres de cette commission :

Resp. Jean-Michel ALBOUY –
Robert CLOT – Gilles BOUNHOL – Jean-Paul COURONNE
Déneigement - Guy LACAN
Personnel du Cantou – Vincent BENOIT

Le service technique de la mairie est assuré par quatre employés communaux dont un à temps non complet. Les "temps pleins" sont de 35 heures, conformément à la réglementation, et ainsi réparties : 39 heures durant les 6 mois les plus beaux et 31 heures durant les 6 mois les plus froids.

Le temps non complet est de 20h par semaine.

Une rencontre entre les employés et un (ou deux) élus a lieu une fois par semaine. C'est un moment pour faire le point et le bilan de la semaine passée et pour parler du travail prévu pour la semaine à venir. A cette occasion, chaque employé remet une fiche mentionnant le travail réalisé par chacun tous les jours de la semaine passée. Ce document est conservé en mairie. Malgré tous les programmes prévus, il faut gérer les imprévus qui sont quasi quotidiens (panne électrique, WC bouché, fuite d'eau, problème sur une route communale...).

La commune a la chance d'avoir une équipe d'employés très complémentaires, ce qui est important car les diverses pannes demandent des compétences différentes.

Cette année, au Gazet, un nouvel aménagement a été réalisé. Le deuxième hangar a été cimenté et au fond de celui-ci, un local pour les employés est en construction avec bureau, toilettes, douche, WC. Les employés eux-mêmes réalisent les travaux les jours où le temps ne permet pas d'aller travailler à l'extérieur. Ces travaux sont bien avancés et seront à peu près terminés pour le printemps. Il sera alors temps d'aller travailler à l'extérieur, réparer les dégâts de l'hiver et préparer un nouveau départ de la nature.

Deux fois au cours de l'année passée, madame le maire et quelques élus de la commission du personnel communal se sont retrouvés après le travail pour échanger, parler des problèmes rencontrés et chercher des réponses aux questions qui se posent côté agents ou côté mairie.

Ces rencontres sont importantes car c'est par le dialogue que l'on se comprend le mieux. C'est bon pour un meilleur service de tous dans la commune.

Ecole Transports scolaires

Elus membres de cette commission :

Resp. Monique PUECHGUIRAL
Jean-Michel ALBOUY – Laurent WILFRID
Magali VERDALLE-LACROIX

L'école



Conseil d'école du 1^{er} avril 2008.

Participent à ce conseil : la Directrice de l'école, les enseignants, les parents délégués, les élus délégués, la DDEN (Cécile LACAZE, déléguée départementale de l'éducation nationale).

Il permet d'assurer le lien entre la mairie et l'école.

On compte :

- 4 enseignants pour 86 enfants,
- Marie-Thérèse URIBE, emploi de vie scolaire, pris en charge par l'Education Nationale,
- Audrey BOUTONNET, aide maternelle, assure le service à la cantine, quelques heures de ménage et la garderie du matin.
- Aline CARRIERE, agent d'entretien, assure également le service à la cantine et le ménage des classes.
- Maryline RUBIO, pour la vaisselle et la garderie. Son contrat s'arrêtant le 30 avril 2008, elle n'a pas souhaité le renouveler. Elle est remplacée par Marie-Reine DURAND de Durenque depuis le 1^{er} mai.

Le budget communal consacré à l'achat de fournitures scolaires est passé de 45 à 50€ par enfant et paran.

Par ailleurs, la commune verse une subvention au conseil local des parents d'élèves pour les voyages scolaires, de 15€50 /enfant/an.

Conseil d'école du 21 octobre 2008 (1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008-2009).

Le personnel est inchangé pour 86 enfants à la rentrée.

De gros problèmes de fuites d'eau existent depuis la construction de la cantine en 2001. Après plusieurs échanges de courrier, madame le maire a pu réunir les différentes parties concernées : l'architecte, l'expert en assurance, l'entreprise. Aujourd'hui, c'est un problème qui doit se régler entre eux.

Un problème se pose également au niveau du préau depuis sa construction en 2004. L'eau pénètre et rend le sol glissant, dangereux pour les enfants. Au mois d'octobre, l'entreprise Crouzet a installé un auvent afin de limiter les flaques d'eau. Nous étudions également une solution avec une entreprise spécialisée dans les peintures aux sols.

Transports scolaires



L'organisation des transports scolaires est de la compétence du Conseil Général et non de la commune. Nous assurons le lien entre les familles et le Conseil Général.

La commune doit proposer les modifications ou les créations de circuits en fonction des demandes faites par les parents d'élèves. Le 15 mai 2008 a eu lieu la réunion du secteur de Pont-de-Salars pour étudier et valider ces propositions de circuits (en présence des conseillers généraux, de monsieur PRAT, responsable du service des transports scolaires, et des élus de chaque commune).

Il faut savoir qu'un ayant droit est un élève dont le domicile est situé à plus d'un kilomètre de l'école et qui fréquente l'école de la commune ou le collège rattaché à son secteur scolaire. Pour créer un circuit, il faut obligatoirement 2 élèves situés à plus de 3 km de l'école ou du point de liaison avec un autre ramassage.

Pour l'année scolaire 2008-2009 :

- participation des familles : 148€ par enfant
- participation des communes : 22% du coût réel du transport.

La partie restante est à charge du Conseil Général.

Pour la prochaine rentrée scolaire, madame Dominique BALMES, nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas continuer le ramassage (secteur de Bonneville). Un appel à candidature sera lancé au printemps prochain par le Conseil Général.

Urbanisme Assainissement

Elus membres de cette commission :

Resp. Raymond VAYSETTES

Robert CLOT – Guy LACAN – Laurent WILFRID – Gilles BOUNHOL

La réforme de l'urbanisme entrée en vigueur en octobre 2007, a modifié les démarches concernant les demandes d'autorisations (permis de construire, déclarations préalables...).

Compte tenu de la réglementation et notamment celle de la loi littoral, les services de l'Etat nous demandent de mettre notre document d'urbanisme à jour. Une révision du Plan d'Occupation du Sol s'impose et sera lancée prochainement.

Finances



Elus membres de cette commission :

Resp. Claudine BRU

Jean-Michel ALBOUY – Gilles BOUNHOL – Jean-Marc DEJEAN – Guy LACAN –

Robert CLOT – Charles FIRTION – Raymond VAYSETTES

L'objet principal de cette commission est de travailler sur la préparation du budget prévisionnel de la commune qui doit être voté avant le 31 mars de chaque année. Cette commission se réunira prochainement pour étudier le budget 2009.

Affaires Sociales

Le Centre
Communal
d'Action Sociale
est un
établissement
public communal
obligatoire présidé
par le maire de la
commune.
Il s'est réuni 3
fois depuis avril
2008.

Elus membres de cette commission :

Resp. Monique PUECHGUIRAL
Claudine BRU – Charlie FIRTION – Hélène LACAZE – Pierre BLANCHYS –
Jean-Michel ALBOUY - Guy LACAN –
Dont membres du CCAS – Claudine BRU – Monique PUECHGUIRAL –
Hélène LACAZE – Charlie FIRTION – Pierre BLANCHYS

La composition du CCAS

5 membres du conseil municipal

Claudine BRU
Charles FIRTION
Hélène LACAZE
Monique PUECHGUIRAL

5 membres extérieurs hors conseil

Hélène BOUNHOL (famille rurale)
Jeannine TERRAL (aide à l'insertion)
Jeannette VALAYE (aide à l'insertion)
Elisabeth BONNAFOUS (ADMR)
François BOUDES (3^o âge)

Autrefois appelé Bureau d'Aide Sociale, la loi du 6 janvier 1986 a remplacé ce nom par centre communal d'action sociale. Le CCAS anime une action générale de prévention à caractère social.

Dans sa séance du 19 mai 2008, les membres du CCAS ont décidé de réaliser une enquête sur les nouveaux arrivants. Chacun d'eux a été sollicité à domicile pour compléter un questionnaire concernant leur installation sur la commune. Ils ont signalé notamment la difficulté à s'intégrer dans un groupe malgré une population locale sympathique. Le nouvel arrivant doit toujours faire le premier pas ; l'un des moyens efficace est bien sûr de participer aux associations. De leur côté, les Arvieunois pourraient peut-être prêter davantage attention à leurs nouveaux voisins.

Le 20 septembre 2008, nous avons organisé une rencontre avec eux et les responsables d'associations de la commune afin de faire connaissance. Cette rencontre s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Le CCAS souhaite à tous ces nouveaux venus une bonne adaptation à la vie arvieunoise.

Le CCAS a édité une brochure spéciale « nouveaux arrivants ». Dans ce numéro (disponible en mairie) on trouve :

- les démarches du nouvel arrivant,
- les différents commerces sur la commune,
- les services communaux et administratifs,
- les services d'urgence.

Création d'Activités – Artisanat Développement Economique

Elus membres de cette commission :

Resp. Claudine BRU – Jean-Michel ALBOUY –
Guy LACAN – Gilles BOUNHOL – Hélène LACAZE
Jean-Paul COURONNE - Vincent BENOIT

Projet des pompes à essence :



Après plusieurs négociations entre Jean-Paul REYNES, Thierry VIGROUX et la commune, en séance du conseil municipal du 28 juillet dernier, il a été décidé d'acheter une partie du terrain situé devant l'actuel garage VIGROUX, pour l'implantation de la station essence. Ce choix d'implantation permet de renforcer la vitalité du centre bourg et de ses différents services.

Il est prévu de créer deux pompes automatiques, fonctionnant 24h/24h (super, gas-oil). La cuve de stockage comportera trois compartiments (super, gas oil et le dernier, en prévision d'un nouveau carburant).

Ce projet est relativement complexe, tant au niveau technique qu'au niveau administratif.

D'ores et déjà, un dossier de demande de subvention a été envoyé au CPDC (Comité Professionnel des Distributeurs de Carburants) qui serait le principal partenaire financier. Le Conseil Général et la Région ont été également sollicités. A ce jour, aucun accord de subvention n'a été reçu.

En parallèle, un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement, a été déposé à la Préfecture. Le 4 novembre 2008, nous avons reçu le récépissé prescrivant la législation en vigueur.

Nous allons déposer une demande d'autorisation de voirie auprès de la direction du service technique des routes.

Pour le financement de cette opération, les crédits prévus sur l'exercice 2008 seront reconduits sur celui de 2009. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de ce dossier.

Soutenir l'activité de la commune

L'équipe municipale souhaite soutenir au maximum tous les projets de création d'activités qui **permettent de maintenir et d'attirer des personnes actives en même temps que de proposer un service de qualité à la population.**

En ce début de mandat, il y a eu urgence à s'occuper du bourg centre d'Arvieu, qui a subi de récents bouleversements (départs à la retraite, ...). Malgré les difficultés actuelles et conjoncturelles propres à notre milieu rural, les démarches et les efforts entrepris depuis plusieurs années, notre volonté d'action, l'énergie dépensée ces derniers mois en faveur du maintien et de l'accueil de nouveaux commerces à Arvieu commencent, petit à petit, à porter leurs fruits.

Parmi les nouvelles créations et les projets aboutis en 2008, nous pouvons citer :

- L'installation de la **Socopa** (bricolage, produits agricoles, matériaux...)
- L'implantation de **nouveaux artisans** : un carreleur, un électricien, une plaquiste, un artisan spécialisé dans la rénovation des intérieurs ...
- Un **nouveau commerce** : une fleuriste « Le sabot de Vénus » au centre du village,
- Confirmation de la **réouverture du Bar-Tabac** début 2009.

D'autres projets en cours pour le service à la population et l'activité locale :

- Nous essayons d'imaginer et de **maintenir les meilleurs services postaux** malgré le désengagement annoncé de la Poste.
- Nous tentons d'**augmenter les services rendus à tous par la médiathèque** (plus de 400 adhérents) **par Le Cantou** (plus de 200 adhérents),
- La **maison de la petite enfance a ouvert ses portes** fin 2008. Un jour par semaine, vos enfants peuvent bénéficier d'une garderie de proximité.
- Le projet de pompe à essence suit son cours (voir article ci-dessus).

Nos clés de la réussite... Nous avons près de chez nous, au pas de notre porte, à notre disposition, de la compétence, du savoir-faire, de la qualité, de la disponibilité, des services anciens et nouveaux. Servons-nous en, nous contribuerons à l'équilibre de notre tissu social.

Merci aux entrepreneurs ! L'équipe municipale **remercie ces personnes, d'ici et d'ailleurs, qui font aujourd'hui le pari de s'installer, de vivre et de créer une activité sur la commune.** Ils nous incitent à faire preuve du même courage dans les projets qui nous attendent.

**Associatif – Sport
Loisirs – Sentiers**

Elus membres de cette commission :

Resp. Gilles BOUNHOL

Vincent BENOIT – Jean-Marc DEJEAN – Raymond VAYSETTES

Robert CLOT – Jean-Michel ALBOUY

Sentiers – Jean-Paul COURONNE – Charlie FIRTION

Le dynamisme d'Arvieu et de ses associations.

Depuis plusieurs années la commune d'Arvieu s'illustre par son dynamisme socioculturel. Cette année encore, les diverses manifestations et animations ont connu un gros succès : étonnamment, les fêtes des mois de novembre-décembre des comités des fêtes Arvieu-Caplongue-Saint-Martin-Des-Faux ont battu tous leurs records.

La recette simple : « **des spectacles et fêtes pour tous, à bas prix** », ne semblent pas vieillir, au contraire. Seul regret, l'annulation du marché de Noël pour cause d'intempérie alors que tout était fin prêt.

La densité et la créativité de la vie associative locale tend à prouver qu'un territoire peut se prendre en main et influencer son destin et ce, grâce à l'aide de vous tous : bénévoles, élus, agriculteurs, commerçants, artisans,...

Nous participons tous, à notre façon, à l'amélioration de la qualité de la vie de nos villages. Ce contexte nous encourage à continuer, à aller de l'avant, à innover.

Aujourd'hui, la commune compte 26 associations sportives, culturelles, à vocation sociales ou de loisirs.

Une identité forte, des habitants attachés à leurs villages, une tradition de bénévolat, une notoriété, des opportunités et évènements qui ont marqué les esprits (concerts,...), une certaine expérience, une image dynamique, voilà sûrement les raisons de cette réussite. Ces lieux de vie et d'action provoquent des rencontres, créent de l'activité économique et prouvent que la bonne volonté de bien faire ensemble permet de réaliser de bien belles choses. Cependant restons vigilants car comme la vie nous le rappelle bien souvent, rien n'est jamais définitivement acquis. C'est dans ce cadre que nous avons proposé un partenariat de fonctionnement entre commune, commerçants et associations pour le bien de tous (voir ci-dessous).

Le Guide des Associations Arvieunoises : une nouveauté en octobre 2008

La municipalité d'Arvieu, soutient tant que possible son monde associatif et, en priorité, les associations qui participent :

- A améliorer la qualité de vie de tous,
- A développer et renforcer les activités commerciales locales,
- A renforcer la cohésion sociale, la rencontre, le débat, le « faire ensemble »,
- A améliorer l'attractivité de notre commune.

Parce que ruralement défavorisé, la réussite socio-économique de ce petit coin du monde n'est possible que si chaque bonne volonté d'Arvieu ou d'ailleurs peut participer activement à inventer un avenir hors du commun. Et quelle plus grande fierté qu'avoir construit son avenir, au delà de toutes les idées reçues ?

Dans ce cadre, la commune d'Arvieu propose un partenariat de fonctionnement entre commune, commerçants et associations :

- **La mairie subventionne, aide et donne accès à ses salles gratuitement aux associations qui, en contrepartie :**
 - garantissent une gestion transparente, désintéressée et pérenne de leur association à but non lucratif.
 - s'engagent à consommer en priorité auprès des commerces, services et producteurs installés sur la commune,
 - essaient d'être solidaires entre elles,
 - essaient tant que possible d'afficher le logo de la mairie d'Arvieu sur les supports de communication ainsi que l'adresse du site www.arvieu.fr,
- **En contre partie, les commerçants, services et producteurs concernés s'engagent :**
 - à adapter leurs tarifs sur des quantités importantes dans la mesure où l'association a signalé son achat suffisamment à l'avance (de 1 à 3 semaines suivant produits),
 - à relayer activement (affiches, fly, bouche à oreille...) l'information associative,
 - à proposer des services innovants aux associations locales (prêt de frigo, réchauffage de soupe au fromage, branchements électriques, matériel, camion, fourgonnette, matériel agricole, aide à la gestion des clés des salles... d'autres idées sont les bienvenues),
 - à essayer pour certains à proposer des réductions tarifaires sur les activités en groupe,
 - à essayer de reprendre les « non consommés » quand l'emballage et le conditionnement sont intacts.
- **En contre partie, la mairie s'engage :**
 - à communiquer sur son site l'ensemble des événements associatifs,
 - à communiquer le bilan associatif sur son bulletin municipal,
 - à diffuser l'information événementielle auprès des abonnés e-mails de son site,
 - à faciliter de manière prioritaire l'accès aux équipements communaux quand l'association le prévoit suffisamment à l'avance,
 - à proposer des tarifs préférentiels aux associations arvieunoises à travers le Cantou (photocopies, caméra, vidéo projecteur, utilisation de la salle...),
 - à accompagner les associations sur les démarches légales et administratives : autorisation de débits de boissons, arrêtés municipaux, relation préfecture, sécurité, informations aux administrés...

- **Quelques résultats positifs :**

Ces engagements pris, ont **déjà permis quelques résultats positifs pour les commerçants et les associations**. Nous espérons que cela se renforcera, et nous tiendrons compte des efforts de chacun lors de l'attribution des subventions.

La gestion des salles communales, les nouveaux tarifs

Des nouveaux tarifs et règlements d'utilisation des salles (applicables au 1^{er} avril prochain) sont à votre disposition. La gratuité des salles est toujours d'actualité pour les associations, qui satisfont aux critères énoncés dans le guide ci-dessus, mais avec un forfait pour le chauffage en période hivernale.

Utiliser et louer la bonne salle

La commune propose de nombreuses salles, sur Arvieu, St Martin des Faux, Caplongue. Chacune de ces salles a ses spécificités : équipement cuisine, coût du chauffage, dimensions, etc... N'hésitez pas à demander conseil aux secrétaires suivant la manifestation que vous organisez.

Composition du bureau de vos associations

Lors des renouvellements de vos bureaux, nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de la composition de celui-ci.

Comment améliorer la communication associative ?

Nous conseillons aux associations de contacter le Cantou pour communiquer leurs événements (responsable Sophie TERRIS). Au travers du service aux associations, votre événement pourra être communiqué sur les supports suivants :

- Bulletin municipal,
- Sites internet : www.arvieu.fr, www.levizou-viaur.com, www.tourisme-aveyron.com,
- Presse : Sophie est correspondante Centre Presse,
- La Feuille de chou « l'Arvieunois », bulletin A4 de la mairie, diffusé plusieurs fois dans l'année,
- Affichage sur les lieux publics,
- Communication en conseil municipal ...

Les demandes de subventions pour les associations

Les demandes de subvention sont étudiées par le conseil municipal au printemps. C'est lors de la réunion (mairie-associations) où est principalement effectué le planning des manifestations de l'été, que la municipalité vous donne la date limite pour effectuer votre demande de subvention. Passé ce délai, celle-ci sera très difficilement exploitable.

Les demandes doivent être composées d'une lettre de motivation, du bilan financier de l'année précédente, d'un relevé d'identité bancaire et adressées à madame le maire.